

**COMMUNIQUE**  
**SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN,**  
**SNES-FSU, SNETAA-EIL, SN-FO-LC, URSEN-CGT**  
**de l'Académie de Lille**

Considérant l'inquiétude légitime de l'ensemble des personnels enseignants quant à leurs statuts (garantis par les décrets de 1950 et 2000) menacés par un projet de réécriture du Ministère, projet jugé inacceptable par l'Intersyndicale,

Considérant que cette inquiétude légitime s'est d'ores et déjà exprimée par **la signature massive d'appels, souvent intersyndicaux, dans les établissements du Nord Pas de Calais pour le RETRAIT du projet de réécriture de nos statuts et la défense inconditionnelle de nos conditions de travail,**

Informée que, nationalement, les 14 secrétaires généraux des organisations syndicales – représentant 99% des personnels - se sont adressés ensemble au Ministre pour demander le **retrait du projet** et qu'elles ont formulé à nouveau cette revendication en audience le 29 novembre en exigeant que « s'ouvrent de véritables négociations », pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice,

Vu la réponse du Ministre qui a répondu à ces demandes par une fin de non recevoir - *il a indiqué que les organisations syndicales seraient destinataires sous 48h d'une nouvelle version du projet de décret tout en mettant en évidence que les dispositions contestées par l'intersyndicale seraient maintenues* -,

L'intersyndicale appelle les personnels des lycées et collèges de l'Académie à poursuivre le mouvement :

- **en signant massivement les pétitions et /ou motions exigeant le retrait du projet de réécriture de nos statuts,**
- **en réunissant dans chaque établissement les assemblées générales avec les sections syndicales pour discuter des moyens nécessaires pour contraindre le ministère à céder.**

**Face à ces attaques, l'intersyndicale de l'Académie de Lille estime nécessaire une riposte de grande ampleur sous la forme d'une grève et d'une manifestation nationales dans les délais les plus brefs.**

Lille, le 04 décembre 2006